

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa
Institut national du cancer

Décision n° 2017-37 en date du 20 novembre 2017 portant labellisation d'une recommandation nationale de bonnes pratiques cliniques en cancérologie intitulée « Traitements des patients atteints de mélanome de stade III inopérable ou de stade IV »

NOR : SSAX1730836S

Le président de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L. 1415-2 et D. 1415-1-8 du code de la santé publique relatifs aux missions de l'institut;

Vu l'article 28 du règlement intérieur en vigueur de l'institut relatif à la commission des expertises;

Vu l'avis de la commission des expertises en date du 8 septembre 2017 relatif à la recommandation nationale de bonnes pratiques cliniques en cancérologie intitulée « Traitements des patients atteints de mélanome de stade III inopérable ou de stade IV »,

Décide :

Article 1^{er}

Compte tenu du respect des dispositions législatives et réglementaires relatives aux liens d'intérêt et à l'expertise sanitaire et du respect des règles de qualité, de méthode et des règles déontologiques édictées par l'Institut national du cancer, la recommandation nationale de bonnes pratiques cliniques en cancérologie intitulée « Traitements des patients atteints de mélanome de stade III inopérable ou de stade IV » élaborée par la Société française de dermatologie en date du 12 septembre 2017 est labellisée par l'Institut national du cancer.

La recommandation labellisée par l'Institut comprend les documents suivants :

- Thésaurus;
- synthèse des recommandations de bonnes pratiques;
- plaquette des recommandations de bonnes pratiques.

Article 2

La décision de labellisation est publiée sur le *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et diffusée sur le site Internet de l'INCa.

Fait en deux exemplaires, le 20 novembre 2017.

Le président,
N. IFRAH